

ASSEMBLÉE NATIONALE20 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° I-4092

présenté par

M. Jean-Philippe Tanguy et les membres du groupe Rassemblement National

à l'amendement n° 2095 de Mme Feld

APRÈS L'ARTICLE 25

À l'alinéa 3, supprimer les mots :

« et leur prix ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent sous-amendement vise à supprimer le contrôle des prix, pour ne conserver que la fixation par décret de la liste des produits de première nécessité bénéficiant du taux nul de TVA.